

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 2 JUIN 2020

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Gérard TAPIN, Maryline MARTIN, Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Léonard GAILLARDON, Nicole JOUIN, Sabrina POISSON, Karine LEROY, Benjamin HUE, Delphine BATAILLE, Edouard DANGUY, Maxence CALAIS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Maryline MARTIN a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2020.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : avenant prêt Crédit Mutuel « attente subventions »
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.

PRESENTATION ET ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire présente l'organisation du conseil municipal et les délégations de fonctions.

Le Maire : Anne Hébert
 Suivi des budgets (principal et annexes)
 Permis de construire, PLUI
 Dossiers développement local durable,
 Développement économique et agriculture
 Suivi des conseils municipaux
 Suivi du personnel
 Police du maire
 Lien avec la COCM
 Commission Appel d'offre
 Inscriptions, radiations sur les listes électorales

1^{er} Adjoint <u>Roland LEPUISSANT</u> Travaux-habitat, assainissement, action sociale Programmation des travaux, Suivi quotidien des employés communaux, Suivi du matériel Habitat - CCAS- banque alimentaire Assainissement Entretien et Travaux bâtiments publics		2^{ème} Adjoint <u>Sylvain LHOTELLIER</u> Cadre de vie, lien social, développement durable, culture et patrimoine. Cadre de vie et actions lien social, Culture, Communication Suivi actions Développement durable -biodiversité Suivi actions production en énergie renouvelable. Associations Gestion du congélateur	
Conseiller délégué Agriculture, voirie et foncier. <u>Jérôme SEIGNEURIE</u> Suivi programme entretien et travaux du réseau des routes et chemins Suivi locations des biens communaux fonciers Relations avec les agriculteurs et les projets agricoles concernant la commune.	Conseiller délégué gestion salle des fêtes et logements <u>Olivier BRAULT</u> Suivi location et travaux salle des fêtes. Suivi location et travaux des logements communaux	Conseiller délégué communication <u>Maryline MARTIN</u> Mise en place d'un programme de communication auprès des habitants, des associations et des partenaires (panneau d'information, flyer, document d'accueil...) Elaboration du journal de la commune, Suivi du site internet et de la page Facebook de la commune.	Conseiller délégué culture et patrimoine <u>Gérard TAPIN</u> Culture, patrimoine et histoire communale Médiathèque, Évènementiels « droits de marais » ou autres évènementiels culturels Entretien des monuments classés de la commune : Eglise, fontaine saint Manvieu, gestion et aménagement du Cimetière

INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE

Délibération n° 2020/06/01

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire Madame HEBERT en date du 2 juin 2020 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (728 habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500.....25,5

De 500 à 99940,3

De 1000 à 3 499 51,6

De 3 500 à 9 99955

De 10 000 à 19 999 65

De 20 000 à 49 999 90

De 50 000 à 99 999 110

110 100 000 et plus145

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 40,3% étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au **27 mai 2020** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 21.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 soit 840.11€ brut.

INDEMNITÉS DE FONCTION ADJOINTS- CONSEILLERS DELEGUES

Délibération n° 2020/06/02

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de 2 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 2 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, aux conseillers municipaux délégués (Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Maryline MARTIN, Gérard TAPIN).

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que l'importance démographique de la commune se situe entre 500h et 999h, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint est fixé à 10.7% et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction doit être comprise dans l'enveloppe totale : indemnités du maire + indemnités des adjoints soit : 40.3% (maire) 10.7 % (par adjoint), soit pour la commune le total de 40.3% + (10.7% x 2) soit 61.70% ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et le 2 juin 2020 pour les conseillers délégués comme suit :

- Indemnité du 1 ^{er} Adjoint	9% de l'indice 1027	soit 350.05€ brut
- Indemnité du 2 ^{ème} Adjoint	9% de l'indice 1027	soit 350.05€ brut
Indemnité des conseillers délégués	3.4% de l'indice 1027	soit 132.24€ brut

SYNDICAT AFFAIRES SCOLAIRES : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS

Délibération n° 2020/06/03

RPI Saint Martin/Feugères/Marchesieux : gestion du fonctionnement de l'école (coûts pédagogiques, embauche des ATSEM) et des acquisitions de mobiliers – matériel, gestion de la cantine avec Familles Rurale

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégués au Syndicat des Affaires Scolaires :

Délégués Titulaires du Conseil Municipal
Maryline MARTIN

Délégués Suppléants du Conseil Municipal
Olivier BRAULT

Delphine BATAILLE
Sabrina POISSON

Nicole JOUIN
Gérard TAPIN

Délégués Titulaires parents élèves

Johanna FERON
Aurelie BOUETARD

Délégués Suppléants parents élèves

Elodie LEPETIT
Laurane MORIZOT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE ET RURAL DU PAYS DES MARAIS : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SIATR

Délibération n° 2020/06/04

SIATR Saint Martin/Feugères/Marchesieux : entretien du plan d'eau, gestion du restaurant et gestion du projet d'aménagement de la carrière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégués au Syndicat d'Aménagement Touristique et Rural du Pays des Marais :

4 Délégués Titulaires du Conseil Municipal

Sylvain LHOTELLIER
Benjamin HUE
Edouard DANGUY
Roland LEPUISSANT

2 Délégués Suppléants du Conseil Municipal

Maxence CALAIS
Jérôme SEIGNEURIE

SYNDICAT DES ENERGIES DE LA MANCHE : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ

Délibération n° 2020/06/05

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégué au Syndicat des Energies de la Manche SDEM :
Nicole JOUIN.

PARC DES MARAIS : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ

Délibération n° 2020/06/06

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégué au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin :

Gérard TAPIN

DEFENSE : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ

Délibération n° 2020/06/07

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégué Défense :
Olivier BRAULT

CDAS 50 : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS

Délibération n° 2020/06/08

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégués au CDAS 50 :

- Délégué titulaire Nicole JOUIN
- Délégué Suppléant Benjamin HUE

SECTEUR D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE DU PAYS DE PERIERS (SAG) : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS

Délibération n° 2020/06/09

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégués titulaires au SAG :

Anne HÉBERT
Léonard GAILLARDON

MANCHE NUMÉRIQUE : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégué à Manche Numérique :
Olivier BRAULT

SYNDICAT D'EAU

Délibération n° 2020/06/11

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention, désigne comme déléguée au SDEAU :
Anne HÉBERT

CONSEIL D'ECOLE

Délibération n° 2020/06/12

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme délégué au conseil d'Ecole :

Délégués Titulaires du Conseil Municipal

Anne HÉBERT
Maryline MARTIN

Délégués Suppléants du Conseil Municipal

Delphine BATAILLE
Roland LEPUISSANT

COMMISSIONS COMMUNALES : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Délibération n° 2020/06/13

La composition de chaque commission a été **validée à l'unanimité par le Conseil Municipal** comme suit :

Finances <i>Préparation et suivi des budgets.</i>	<u>Anne HEBERT</u> – Karine LEROY- Delphine BATAILLE- Roland LEPUISSANT
Communication Rédaction du journal et suivi du site internet, mise ne place d'un projet de communication.	<u>Maryline MARTIN</u> – Delphine BATAILLE- Nicole JOUIN – Léonard GAILLARDON- Gérard TAPIN
Aménagement des espaces constructibles de la commune, PLUI, suivi des permis de construire et gestion de l'assainissement : <i>suivi de l'évolution des documents d'urbanisme, de l'attribution des permis, suivi des projets et travaux de lotissements communaux, suivi des installations d'assainissement,, application du guide de recommandation paysagère.</i>	<u>Roland LEPUISSANT</u> - Jérôme SEIGNEURIE – Maxence CALAIS- Edouard DANGUY – Maryline MARTIN- Karine LEROY
Cadre de vie et convivialité : <i>Aménagement paysager, fleurissement de la commune, entretien des espaces publics, implication des habitants (cadre de vie et convivialité), programmer les travaux d'entretien, accompagner des projets de fêtes « des voisins ».</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> – Benjamin HUE – Maryline MARTIN – Jérôme SEIGNEURIE
Logements et Bâtiments Communaux <i>Travaux, suivi des location des bâtiments de la commune.</i>	<u>Olivier BRAULT</u> – Nicole JOUIN – Léonard GAILLARDON- Sabrina POISSON
Eglise et Cimetière <i>Suivi des travaux d'entretien, rénovation, accessibilité, suivi de projets et gestion du cimetière.</i>	<u>Gérard TAPIN</u> – Olivier BRAULT – Karine LEROY – Sabrina POISSON
Suivi des commerces (baux commerciaux) et activités commerciales <i>Boulangerie , coiffeuse, accueil de marchands ambulants sur la commune, ouverture de marchés de plein air.</i>	<u>Anne HÉBERT</u> – Maryline MARTIN – Sabrina POISSON – Sylvain LHOTELLIER – Karine LEROY
Travaux - Voirie – Matériel <i>Suivi, programmation des travaux de voirie et acquisition de matériel pour la commune.</i>	<u>Jérôme SEIGNEURIE</u> Maxence CALAIS – Edouard DANGUY – Roland LEPUISSANT – Gérard TAPIN
Relations avec les associations communales <i>Suivi des projets et des attentes des associations, suivi des conventionnement avec les associations.</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> - Maryline MARTIN – Gérard TAPIN – Anne HÉBERT
Biens Communaux <i>Gestion des baux et ventes d'herbe, proposition de ventes et achats du foncier agricole communal, entretien des roselières</i>	<u>Jérôme SEIGNEURIE</u> – Maxence CALAIS – Karine LEROY – Edouard DANGUY
Culture et évènementiels <i>Fonctionnement de la médiathèque, organisation d'évènementiels culturels</i>	<u>Gérard TAPIN</u> – Delphine BATAILLE – Maryline MARTIN – Anne HÉBERT

Maison des Marais <i>Suivi du projet d'aménagement et des travaux d'entretien en partenariat avec l'ADAME</i>	<u>Anne HÉBERT</u> – Sylvain LHOTELLIER – Edouard DANGUY – Nicole JOUIN
Maison des assistantes maternelles <i>Suivi du projet de construction avec l'architecte et accompagnement du projet des assistantes maternelles candidates</i>	<u>Anne HÉBERT</u> - Léonard GAILLARDON – Maryline MARTIN – Nicole JOUIN – Sabrina POISSON- Gérard TAPIN
Réhabilitation des bâtiments Cousin/Laisney <i>En partenariat avec l'EPFN</i>	<u>L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
Plan de gestion des arbres et du bocage <i>De la commune avec ADEN</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> – Maxence CALAIS – Benjamin HUE – Maryline MARTIN- Edouard DANGUY – Nicole JOUIN – Anne HÉBERT
Suivi du plan climat de la COCM et des consommations d'énergie et productions d'énergie renouvelable de la commune: <i>CEP (conseil en énergie partagée avec le SDEM), Suivi chaudière bois et consommation, suivi de la production photovoltaïque et des projets de développement de énergies renouvelables.</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> – Olivier BRAULT- Maxence CALIS – Edouard DANGUY – Maryline MARTIN- Léonard GAILLARDON
Commission appel d'offres : <i>Suivi des marchés de travaux et prestations pour la commune</i>	<u>Anne HÉBERT</u> présidente commission <u>Titulaires</u> : Delphine BATAILLE – Karine LEROY – Edouard DANGUY <u>Suppléants</u> : Roland LEPUISSANT – Olivier BRAULT – Benjamin HUE – Gérard TAPIN
Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales	<u>Léonard GAILLARDON</u> HCM Désiré OURRY – Evelyne ANGER
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	CM <u>Anne HÉBERT</u> - Roland LEPUISSANT - Gérard TAPIN - Nicole JOUIN - Maryline MARTIN HCM Evelyne ANGER - Cécile LEFRANC- Martine HEBERT – Gisèle DANGUY - Odile BANSE

DÉLÉGATION DE SIGNATURES AU MAIRE

Délibération n° 2020/06/12

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, après délibération, décide à l'unanimité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 15 000.00€ H.T.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00€.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile.
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.
- Qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Délibération n° 2020/06/13

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 à savoir :

Taxe d'habitation	7.62%
Taxe foncier bâti	15.19%
Taxe foncier non bâti	39.59%

POSTE AGENT des SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE d'un CONTRAT AIDE

Délibération n° 2020/06/14

Madame le Maire expose les besoins de la commune en matière de recrutement d'un agent technique, suite au départ de l'agent en contrat aidé non remplacé (en 2020).

Madame le Maire propose au conseil de recruter en contrat aidé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le recrutement, autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer la convention avec l'Etat, représenté par Pôle Emploi, autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à établir le contrat avec l'agent retenu.

AVENANT CONTRAT DE PRET «CREDIT INVESTISSEMENT N°15489 00380 00085785006 » CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL

Délibération n° 2020/06/15

Avenant au contrat de prêt de trésorerie de 400 000 € avec le crédit mutuel, et qui concerne le financement des travaux de la salle des fêtes.

Ce prêt a été réalisé pour assurer les besoins en trésorerie de la commune pour pallier au décalage entre la date de règlement des factures et le temps du versement des subventions.

Il devait être totalement remboursé le 15/06/2020.

Sachant que l'ensemble des subventions ne seront pas versées à la date du 15/06/2020, le Crédit Mutuel (le prêteur) propose un avenant au contrat initial augmentant la durée du crédit de 12 mois, de reporter la date d'échéance de remboursement au 15/06/2021.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant avec la caisse fédérale du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature de l'avenant ainsi qu'à sa mise en place.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Randonnée nocturne familiale annulée en raison des conditions sanitaires
- Mardi 16 juin réunion présentation des différents dossiers
- Lundi 22 juin commission budget : préparation des budgets 2020

VU, pour être affiché le conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Anne HÉBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.